



« OBJECTIF BOULE À FACETTES »

UNE BOURSE INCLUSION POUR LES JOURNALISTES

RÈGLEMENT GÉNÉRAL, novembre 2020

POURQUOI UNE BOURSE INCLUSION ?

1. La bourse inclusion est octroyée en 2021, pour la deuxième année par le magazine « Médor » à un.e journaliste ou groupe de journalistes dans le cadre de son plan « Boule à facettes ». Celui-ci a pour ambition de mieux refléter l'ensemble de la société, tant dans les équipes que dans les articles du magazine. La bourse vise à encourager des journalistes aux profils moins visibles dans l'espace médiatique ou ayant moins facilement accès aux rédactions à nous proposer des projets d'investigation ou de reportages approfondis sur la Belgique. L'équipe de Médor est là pour répondre à toute interrogation, demande d'avis ou de conseils à propos de cette bourse à l'adresse : inclusion@medor.coop

2. Les critères déterminés pour cette bourse partent du constat dressé dans le « Portrait des journalistes belges en 2018 » (UMons, ULB, Université de Gand et associations de journalistes du pays). Le profil-type du journaliste en Belgique y est dépeint comme celui d'un homme blanc de 47 ans d'origine belge et universitaire (consulter le détail de ce profil type sur le site de [l'AIP](#)). Chez Médor, qui met en place des statistiques internes, nous avons également l'impression que nos enquêtes sont majoritairement portées par des hommes blancs universitaires et que cette absence de diversité a un impact sur nos articles.

3. Cette bourse s'adresse aux journalistes qui ne se reconnaissent pas dans le profil-type « homme blanc universitaire », tel qu'il est décrit ci-dessus. Mais Médor ne souhaite en aucun cas exclure de ses équipes ceux qui correspondent à ce profil et d'autres possibilités de financement existent. Médor soutient, régulièrement, des demandes de bourses au Fonds pour le journalisme pour des projets d'enquêtes de qualité : www.fondspourlejournalisme.be Par ailleurs, le lancement de cette bourse inclusion coïncide avec un plus grand besoin de journalistes externes chez Médor. Il s'agit ici simplement de porter une attention particulière à un public avec qui nous avons eu, jusqu'ici, moins d'opportunités de collaborations.

4. Cette bourse est lancée en 2020, à destination de journalistes qui, par leur genre, leur origine culturelle ou leur profil socio-économique, ne se reconnaissent pas dans le profil dominant et peuvent contribuer à lutter contre l'homogénéisation des médias.



Aucun engagement n'est encore pris, à ce stade, quant au renouvellement de cette bourse dans les années suivantes, à son adaptation ou au lancement d'autres projets autour d'autres profils.

QUI PEUT PARTICIPER ?

5. Cette bourse s'adresse aux journalistes (voir article 6) qui ne se reconnaissent pas dans le profil-type « homme blanc universitaire », même s'ils ou elles peuvent se reconnaître dans l'un ou l'autre élément de ce profil (par exemple : être une femme blanche universitaire). Ces critères étant en partie subjectifs, c'est le ressenti personnel des candidat.e.s qui est déterminant.

6. Les journalistes doivent pouvoir démontrer leur capacité à réaliser un reportage ambitieux ou à mener une enquête rigoureuse, critique, documentée et ce, en toute indépendance. Nous entendons par « journaliste » toute personne qui pratique ce métier dans le respect des règles professionnelles et déontologiques en vigueur (voir <https://lecdj.be/>), qu'elle soit déjà journaliste de profession ou qu'elle tente de le devenir. La détention d'un diplôme de journalisme, d'une carte de presse ou d'un statut professionnel n'est pas obligatoire.

7. Les candidat.e.s sont invité.e.s à proposer un sujet ambitieux, original, anglé, sur un sujet qui concerne la Belgique, pour la presse écrite. Par « ambitieux », nous entendons un projet journalistique qui a pour objectif de trouver de l'information inédite, qui ne soit pas directement disponible par une visite de terrain, une interview ou la communication des personnes concernées. Le sujet peut mais ne doit pas nécessairement concerner la diversité. Tous les champs d'investigation sont possibles : culture, genres, politique, économie, agriculture, mode, sport, société, santé, éducation, etc.

8. Les personnes qui ont déjà été publiées dans le magazine Médor avant la date du 30 décembre 2020 ne peuvent pas se porter candidates.

9. Les candidat.e.s peuvent remettre une proposition de projet collectif, à condition que chacun.e des membres du groupe réponde aux critères décrits dans les paragraphes 5 à 8.

10. Les candidat.e.s s'engagent, en cas d'obtention de la bourse, à développer leur projet d'enquête en vue d'une publication dans Médor. Chaque étape du travail sera réalisée en concertation avec la rédaction de Médor.

11. Les candidat.e.s qui ne sont pas lauréat.e.s de la bourse pourraient également être invité.e.s à développer leur projet en vue d'une publication dans Médor, contre rémunération, ou à proposer d'autres sujets d'articles à Médor.

12. Les sujets qui ne seront pas repris appartiennent à leurs auteur.e.s. Médor respecte la confidentialité des sujets qui lui seront proposés.



13. En cas de doute sur votre éligibilité à cette bourse ou pour avoir un avis sur votre projet, vous pouvez contacter la rédaction de Médor à inclusion@medor.coop.

QUE PROPOSE MÉDOR ?

14. Le lauréat ou la lauréate se verra offrir une bourse de 2000 euros couvrant les heures de travail et les frais (déplacements, communication, repas, etc). Une première tranche de 500 euros sera versée dès l'annonce des résultats. Le solde sera versé lors de la publication de l'enquête dans Médor.

15. Le lauréat ou la lauréate sera accompagné.e et conseillé.e dans son travail par la rédaction de Médor.

16. L'objectif final est la publication de l'enquête dans Médor, contre rémunération, à condition qu'elle satisfasse aux standards du magazine. Si Médor refuse la publication dans ses pages ou sur son site, le lauréat ou la lauréate est libre de proposer son travail à un autre média.

COMMENT POSTULER?

17. Les candidat.e.s sont invité.e.s à remplir le questionnaire, disponible à l'adresse www.medor.coop/inclusion2021/ et comprenant 4 axes :

- a. **L'intention et la motivation** : expliquer en quoi leur profil – qui se distingue du profil-type « homme blanc universitaire » – peut contribuer à lutter contre l'homogénéisation dans les médias et apporter d'autres regards sur l'information, selon leur identité, leur parcours, leurs centres d'intérêt, leur manière de travailler, leur origine, leur réseau, etc.
- b. **L'expérience** (Curriculum vitae)
- c. **Le sujet** : décrire la proposition d'enquête ou de reportage approfondi et l'angle proposé. Quelles sont leurs informations, leurs hypothèses, les pistes à ce stade ? Pourquoi est-ce utile pour nos lecteurs de lire cet article ? Quel impact pourrait-il avoir sur la société ?
- d. **La méthode de travail**. Une présentation détaillée de la méthodologie que l'on souhaite développer (temps consacré à chaque étape, utilisation du budget, moyens humains, financiers nécessaires). En quoi aurez-vous besoin du soutien de l'équipe, quels sont vos points faibles, les difficultés du sujet ?

DATE ULTIME DE REMISE DES CANDIDATURES

18. Les candidatures doivent être introduites via le formulaire sur notre site (www.medor.coop/inclusion2021) avant le 30 janvier à minuit pour être considérées comme valides.



COMMENT FONCTIONNE LA SÉLECTION ?

19. Deux pilotes de Médor, qui coordonnent l'organisation de la bourse, vérifient que les candidat.e.s sont bien éligibles, que leur dossier est complet et que la date de remise de la candidature a été respectée.
20. Les candidat.e.s seront averti.e.s par mail, dans les deux semaines, si leur candidature est considérée comme éligible et si leur dossier est complet.
21. Les candidatures admissibles seront transmises aux membres du jury, qui seront invité.e.s à accorder des points aux candidat.e.s selon les critères suivants :
 - pertinence et qualité de la note d'intention présentant le/la candidat.e
 - originalité de l'angle et du sujet proposé
 - qualité de l'argumentation journalistique
 - sérieux et aspect réaliste de la présentation et de la méthodologie
 - respect des méthodes et règles de la profession journalistique
22. Une délibération finale aura lieu au mois de février. Le nom du ou de la lauréat.e lui sera communiqué le
23. Les membres du jury et leur famille ne peuvent se porter candidat.e.s.
24. Le jury hétérogène sera composé de membres de la rédaction de Médor, de journalistes ou ancien.ne.s journalistes extérieur.e.s, de personnes issues de la société civile. Les noms des membres du jury seront communiqués une semaine avant la délibération, via notre site internet.
25. Le jury est libre de ne pas accorder la bourse si aucune candidature ne satisfait aux critères énoncés dans ce règlement. Il peut aussi décider d'accorder un montant inférieur à 2000 euros ou de le partager entre plusieurs candidat.e.s.

Pour l'envoi des candidatures ou toute question sur la bourse, une seule adresse :
inclusion@medor.coop